

Paraphe :

Conseil communautaire  
Séance du 13 avril 2023

Délibération

Nº 2023\_04\_3

**Modification du tableau des effectifs - Prolongation du renfort au service Urbanisme**

Par délibération du 24 février 2022, un poste temporaire d'instruction sur une durée de 6 mois renouvelable une fois a été créé. Un agent a été recruté sur ce poste le 9 mai 2022.

Depuis 2019, le service urbanisme, et plus précisément l'équipe d'instruction des autorisations d'urbanisme, voit sa charge de travail fortement augmenter. Les statistiques du service sont les suivantes :

Année	2019	2020	2021	2022
PC	182	205	242	221
PA	11	21	27	20
CU (a+b)	608	594	585	741
PD	14	12	12	9
DP	250	298	394	369
E	21	15	42	37
AT	33	53	61	44
<b>TOTAL</b>	<b>1119</b>	<b>1198</b>	<b>1363</b>	<b>1441</b>

*Évolution du nombre de dossiers depuis 2019 sur le territoire*

Les dernières années ont été marquées par une augmentation conséquente du nombre de dossiers. L'organisation du travail à flux tendu perdure depuis plusieurs mois, non sans conséquence sur les agents du service. De ce fait, un renfort a été demandé en mai 2022 pour une durée d'un an pour appuyer le service sur le volet administratif et l'instruction de dossiers simples.

L'absence de la référente instruction depuis novembre 2022 a des répercussions sur l'organisation du service. Le sous-effectif a notamment eu pour conséquence la nécessité de faire appel à un bureau d'études extérieur pour l'instruction de certains dossiers sur un temps court en début d'année 2023. Depuis février 2023, un instructeur est présent à temps partiel pour un remplacement de 4 mois.

Un travail de réorganisation globale du service a été engagé sur le premier semestre 2023 avec l'arrivée de la responsable urbanisme. Les propositions devront permettre un fonctionnement

Paraphe : \_\_\_\_\_

Envoyé en préfecture le 04/05/2023  
Reçu en préfecture le 04/05/2023  
Publié le  
ID : 076-247600620-20230504-DEL\_2023\_04\_3-DE

optimal du service instructeur, une amélioration du conseil aux élus, aux pétitionnaires et au public. Dans l'attente, il est proposé de poursuivre le renfort polyvalent alliant instruction et administratif, sur une durée de 3 mois renouvelable 3 mois.

Le Quorum constaté,  
Le Conseil communautaire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,  
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 21 mars 2023,  
Ayant entendu l'exposé de M. Gérard CHARASSIER,  
Après en avoir délibéré et procédé au vote,

**Décide :**

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité  
(Pour : 42 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

1. - De poursuivre le recrutement d'un adjoint administratif territorial à temps complet en renfort au service urbanisme, pour une durée de 3 mois renouvelable une fois.
2. - De valider le tableau des effectifs tel que présenté en annexe.
3. - De dire que les dépenses afférentes à ces modifications et créations de postes ont été prévues au chapitre 012 du budget principal 2023.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance  
M. Gérard LEGAY



Le Président  
M. Gérard CHARASSIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Paraphe : \_\_\_\_\_

Sur convocation adressée le 28 mars 2023,

**Étaient présents (34) :**

M. Didier TERRIER,  
M. Dominique MACE,  
Mme Martine LEBORGNE,  
M. Louis EUDIER,  
M. Éric CARPENTIER  
*Absent q. n° 25,*  
Mme Céline DAMBRY,  
M. Éric RENÉE,  
M. Claude BELLIN  
*Absent q. n° 26,*  
M. Vincent LEMETTAIS,  
M. Gérard LEGAY,  
Mme Régine HAUZAY,  
M. Alain LOPEZ,  
M. Pascal LEBORGNE,  
Mme Odile DECHAMPS,  
M. Michaël DODELIN,  
Mme Catherine DUCHESNE,  
M. Sylvain GARAND,

M. Jean-Marc DOUCET,  
Mme Sandrine NORDET,  
Mme Josiane GILLE,  
M. Jacques CAHARD,  
Mme Natacha BLY,  
Mme Virginie BLANDIN,  
M. Gérard CHARASSIER  
*Absent pour le vote de la q. n° 20,*  
Mme Françoise DENIAU,  
M. Alain BREYSACHER,  
Mme Herlécane SOULIER,  
M. Christophe ADE,  
Mme Lorena TUNA,  
M. Florian LEMAIRE,  
Mme Françoise BLONDEL,  
Mme Marie-Claude HERANVAL,  
Mme Denise HEUDRON,  
M. Thierry SOUDAIS

**Étaient représentés (8) :**

Mme Stéphanie ETIENNE  
*Représentée par M. Didier TERRIER,*  
Mme Catherine MAILLOT  
*Représentée par Mme DUBUSSON,*  
M. Mario DEMAZIERES  
*Représenté par Mme Odile DECHAMPS,*  
M. Gilles COTTEY  
*Représenté par Mme Josiane GILLE,*

M. Francis ALABERT  
*Représenté par Mme Virginie BLANDIN,*  
M. Arnaud MOUILLARD  
*Représenté par Mme Françoise BLONDEL jusqu'à  
19h44, q. n° 10,*  
M. Jean-François LE PERF  
*Représenté par Mme Denise HEUDRON,*  
M. Laurent BENARD  
*Représenté par M. Michaël DODELIN*

**Étaient absents (3) :**

Mme Dominique TALADUN,  
M. Lionel GAILLARD,

M. Jean-Louis LUC

Envoyé en préfecture le 04/05/2023

Reçu en préfecture le 04/05/2023

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 076-247600620-20230504-DEL\_2023\_04\_3-DE